



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 66857

Texte de la question

L'avenir des postes de chargé de développement des pôles de ressources, hébergés en région dans les centres régionaux de documentation pédagogiques (CRDP) est des plus incertains. En effet, les pôles nationaux de ressources ont été créés en région afin d'assurer le développement et la promotion de l'éducation artistique et culturelle à l'école. La relance conjointe de ce plan pour l'éducation artistique et culturelle du 3 janvier 2005 reconnaît l'existence et le rôle de médiation de ces PNR. Ces pôles sont animés par les soixante-quinze chargés de projet « arts et culture » du réseau SCEREN, recrutés sous le statut d'emploi-jeune, postes donc voués à disparaître à court terme comme l'a souhaité le Gouvernement. Ce sont donc les actions mais aussi toute la richesse de partenariats construits au niveau académique et national qui vont disparaître au rythme des départs successifs des chargés de projet. Il semble donc paradoxal d'annoncer un plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle sans prévoir les moyens humains pour le mettre en oeuvre. Compte tenu de cette situation ubuesque, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Centre national de documentation pédagogique a, lors de la mise en place du plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'école, ouvert 24 postes destinés à des emplois jeunes dits « art et culture » affectés à des pôles nationaux de ressources (PNR). Ces postes, répartis dans les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP), ont contribué à installer au sein de ces établissements les procédures de sélection des projets consacrés à cette politique. En effet, les CRDP ont notamment pour mission, selon le décret 2002-548 du 19 avril 2002 qui les régit, l'accompagnement des programmes de formation aux arts et à la culture à l'école. La mise en place des PNR « art et culture » avec des emplois aidés ont permis la stabilisation du dispositif. Les agents employés dans le cadre des PNR ont bénéficié de formations tout au long de leur contrat et d'aides au reclassement de la part des collectivités locales et de l'État. Sur les 24 postes ouverts en 2001, 21 sont actuellement encore pourvus. Les emplois-jeunes ont tous mis en place des projets professionnels qui leur permettront une reconversion au terme de leur contrat. Les missions qu'ils assurent sont progressivement intégrées dans les missions confiées aux agents permanents des CRDP, ce qui garantit leur pérennité. De plus, les CRDP ont la possibilité de recruter des contrats-aidés.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66857

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5729

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7863